

Projet éolien de Saint-Oulph & Étrelles-sur-Aube (10)



Vue de la zone d'implantation potentielle

Lettre d'information n°1

Août 2024

La société **JP Énergie Environnement**, producteur indépendant français d'énergie 100 % renouvelable, **étudie la faisabilité d'un projet de parc éolien** sur un secteur situé à Saint-Oulph et à Étrelles-sur-Aube. Les deux communes se sont prononcées favorablement à la réalisation d'une étude de faisabilité pour l'implantation d'un parc éolien en 2017, et ont réitéré leur soutien au projet en 2022.

Des études écologique, paysagère et acoustique sont actuellement menées pour déterminer la faisabilité de ce projet et en définir les caractéristiques.

À partir des résultats de ces expertises, différentes variantes d'implantation seront étudiées afin de définir la configuration optimale dans le respect des enjeux humains et environnementaux.

Cette première lettre d'information a pour objectif de vous présenter la zone d'implantation potentielle, les études et le calendrier du projet.

« Mesdames, Messieurs,

En 2017, la société JP Énergie Environnement est venue présenter au Conseil municipal un projet d'implantation d'éoliennes sur la commune.

Un débat a eu lieu sur l'opportunité de ce projet. Le conseil municipal a délibéré en faveur d'une étude de faisabilité, avec la condition d'augmenter la distance minimale aux habitations au-delà des 500 mètres réglementaires.

En 2022, le conseil municipal a de nouveau délibéré en faveur du développeur de JP Énergie Environnement pour qu'il puisse réaliser les études environnementales sur la zone d'implantation potentielle.

Dans le cadre de la loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables du 10 mars 2023, la commune a délibéré, le 19 octobre 2023, en faveur de la création d'une zone d'accélération des énergies renouvelables sur le secteur du projet éolien.

La réalisation du parc éolien aura des retombées économiques importantes pour les finances de la commune et permettra une amélioration du cadre de vie de tous ses habitants.

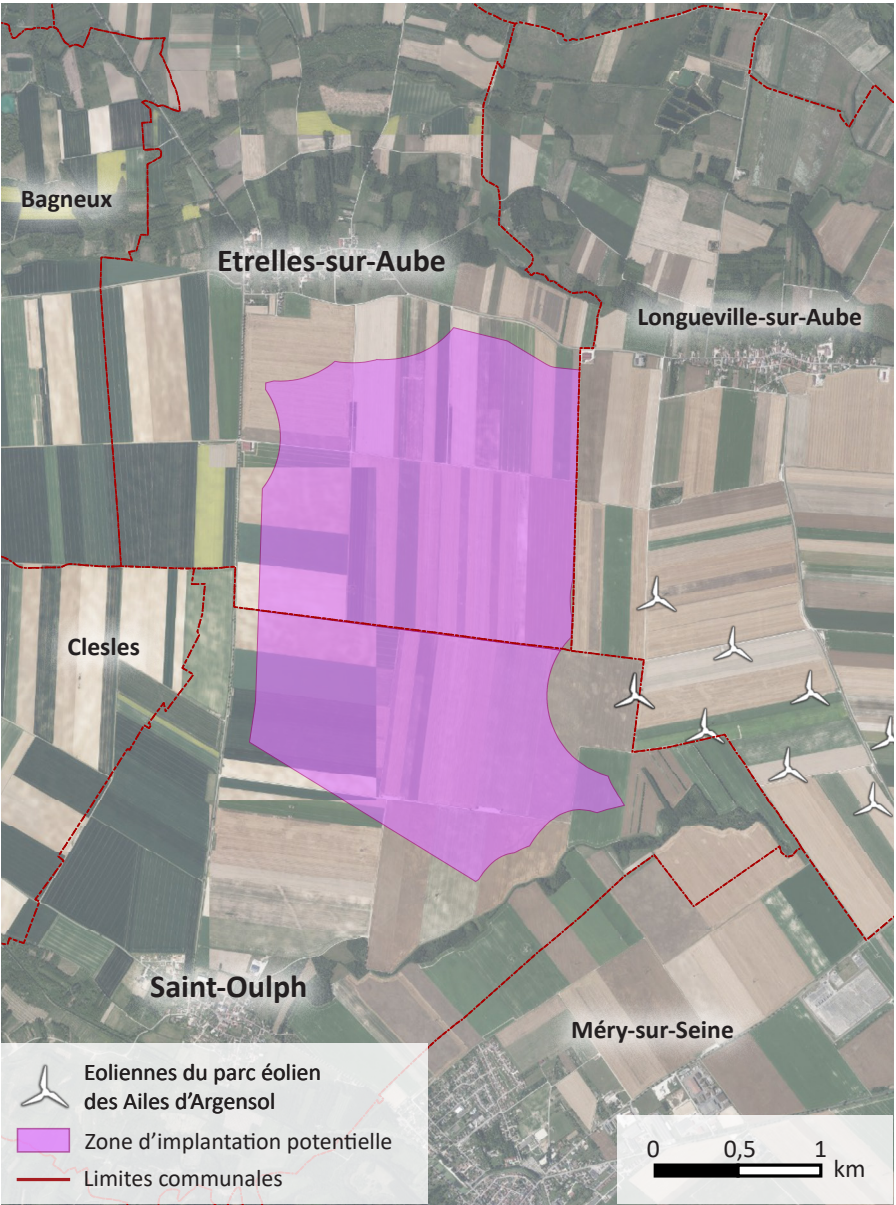
À l'heure de la transition énergétique, ce projet ouvre une voie pour assurer l'avenir de notre commune alors que les dotations que nous octroie l'Etat sont de plus en plus incertaines. »

David LAGARDE
Maire de Saint-Oulph

POURQUOI UN PROJET DE PARC ÉOLIEN ?

- Le site est adapté à l'implantation d'éoliennes au regard des contraintes techniques, acoustiques, paysagères et environnementales ;
- Le projet permettra de répondre aux objectifs stratégiques fixés par l'UE, l'État et la Région. Il contribuera à la transition énergétique en produisant de l'électricité d'origine renouvelable et bas-carbone ;
- Le projet générera des retombées financières durables pour les collectivités (communes, communauté de communes, département). Il constituera un levier financier pour les communes, dans un contexte de baisse des dotations de l'État, et permettra de maintenir des services publics communaux, de financer des travaux et des aménagements, ou de stabiliser les impôts locaux.

LA ZONE D'IMPLANTATION POTENTIELLE



Pour définir la zone d'implantation potentielle des éoliennes, JPee respecte des contraintes techniques et des servitudes réglementaires.

Les éoliennes respecteront un éloignement par rapport :

- aux routes départementales ;
- aux lignes électriques haute tension ;
- au parc éolien existant des Ailes d'Argensol ;
- au ruisseau de l'Armanche ;
- aux habitations : la zone tient compte d'une distance réglementaire de 500 m, mais JPee s'engage à respecter une distance plus importante.

LE CALENDRIER DU PROJET

- 2017**
Délibérations favorables des conseils municipaux de Saint-Oulph et d'Étrelles-sur-Aube pour l'étude d'un projet de parc éolien ;
- 2018**
Accords des propriétaires et des exploitants agricoles concernés par la zone de projet et levée des principales contraintes techniques ;
- 2019 - 2020 - 2021**
Étude de la compatibilité du projet avec le radar militaire de Prunay Belleville ;
- 2022**
Accord du ministère des Armées concernant la compatibilité avec le radar militaire de Prunay Belleville ;
Nouvelles délibérations des conseils municipaux de Saint-Oulph et d'Étrelles-sur-Aube en faveur du projet ;
Lancement des études écologique, paysagère et acoustique ;
- 2023**
Installation d'un mât de mesure du vent ;
Délibérations des deux communes en faveur d'une zone d'accélération des énergies renouvelables sur le secteur du projet ;
Présentation du projet à la Communauté de communes Seine et Aube ;
- 2024**
Finalisation des études ;
Définition de l'implantation du parc éolien ;
Présentation du projet aux services de l'État ;
Dépôt de la demande d'autorisation environnementale en préfecture de l'Aube.

L'ÉTUDE D'IMPACT

Étude paysagère

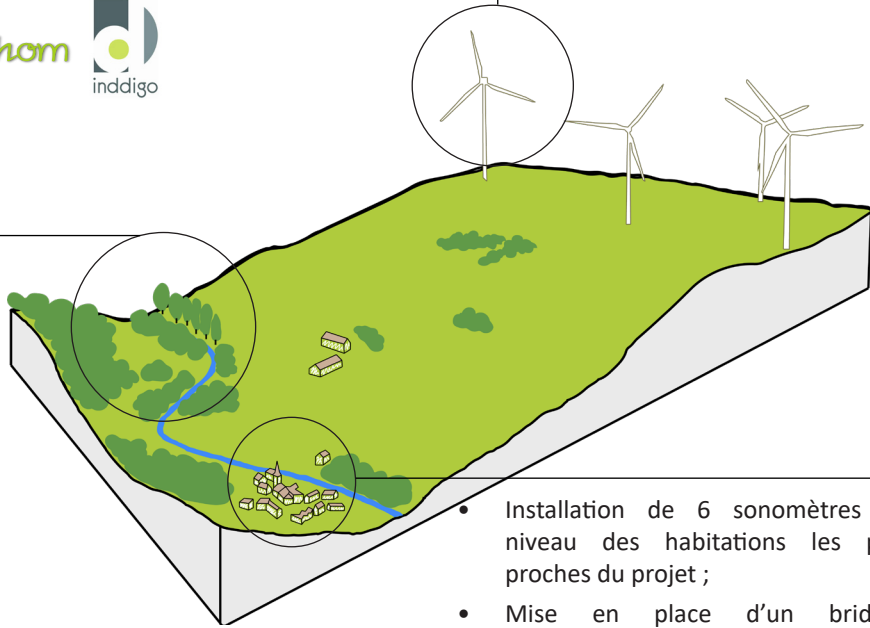
- Étude du paysage et du patrimoine environ 20 km autour du projet ;
- Réalisation de photomontages du projet.

Bureaux d'études **Geophom** **indigo**

Étude écologique

- Étude de l'avifaune, des chiroptères et de la flore ;
- Inventaires de terrain de décembre 2022 à novembre 2023 ;
- Écoutes en continu sur le mât de mesure de mars à novembre 2023.

Bureau d'études **ENVOL**
ENVIRONNEMENT



- Installation de 6 sonomètres au niveau des habitations les plus proches du projet ;
- Mise en place d'un bridage acoustique permettant de respecter la réglementation.

Bureau d'études **VENATHEC**
TRAVERSÉE ACROUSTIQUE & PAYSAGE

Étude acoustique

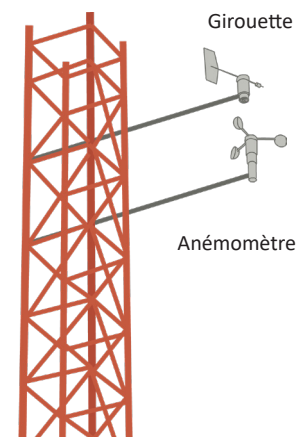
INSTALLATION D'UN MÂT DE MESURE

Afin de qualifier la puissance et la direction des vents et d'étudier l'activité des chauves-souris en altitude, **un mât de mesure de 138 mètres a été installé en janvier 2023.**

Cette structure en treillis est équipée, à différentes altitudes, d'instruments permettant de mesurer la vitesse (anémomètre) et la direction (girouette) du vent. Des capteurs de température et de pression atmosphérique sont également installés.

L'analyse des données permettra de définir le modèle d'éoliennes du projet, et d'estimer avec précision la production électrique attendue du parc éolien.

Dans le cadre de l'étude écologique, le mât de mesure a permis d'installer des capteurs à ultrasons qui ont enregistré l'activité des chauves-souris en altitude en continu, pendant tout le cycle biologique.



LES RÈGLES DE DÉMANTÈLEMENT DES PARCS ÉOLIENS

La réglementation impose de retirer l'intégralité de la fondation et de remplacer les terres excavées par des terres de mêmes caractéristiques que celles du terrain.

Des garanties financières sont constituées et ne sont utilisées que dans l'hypothèse d'une défaillance de l'exploitant du parc éolien. Le montant de ces garanties est proportionnel à la puissance des éoliennes selon la formule suivante : $75\,000 + 25\,000 \times (\text{Puissance unitaire installée en MW} - 2)$.



Cette formule couvre le coût total du démantèlement duquel est déduit la vente des composants des éoliennes aux filières de revalorisation (acier, béton, etc.). De plus, depuis le 1^{er} janvier 2024, la réglementation impose une valorisation de 95 % de la masse de l'éolienne. Enfin, il est possible de renouveler les parcs éoliens en fin de vie. Dans ce cas, les éoliennes peuvent être revendues d'occasion (en tout ou partie).

Retrouvez toutes les informations sur le site internet dédié :



saint-oulph-etrelles-sur-aube-10.parc-eolien-jpee.fr



Producteur indépendant français d'énergie 100 % renouvelable



Fondée en 2004, JP Energie Environnement (JPee) développe, finance, construit et exploite des parcs éoliens et des centrales photovoltaïques en France. En juin 2023, JPee a ouvert son capital à la Banque des Territoires à hauteur de 34 %. Liés depuis 2013 par un partenariat de co-investissement, les deux acteurs franchissent ainsi une nouvelle étape afin de soutenir les fortes ambitions de JPee et d'accélérer son activité.

Avec une puissance installée en janvier 2024 de 450 MW (16 parcs éoliens et 64 centrales solaires), JPee est l'une des principales sociétés françaises indépendantes d'énergies renouvelables. JPee porte aussi **244 MW en construction ou prêts à l'être**, et détient un portefeuille de projets en développement de plus de 2 GW.

L'entreprise d'origine familiale dirigée par Xavier Nass maille l'Hexagone depuis ses **7 agences** (Caen – son siège social –, Paris, Nantes, Bordeaux, Bourges, Lyon et Montpellier). Ses **155 collaborateurs** œuvrent au déploiement des EnR au cœur des territoires français, avec expertise, engagement, adaptabilité et réactivité.

Chiffre d'affaires 2023 : 77 millions d'euros (vente d'électricité)

Production 2023 : 790 000 MWh, l'équivalent de la consommation annuelle de plus de 355 000 personnes